



**Centre Communal  
d'Action Sociale**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du mardi 26 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 avril à 17h30, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Libourne se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, sur convocation du Président du CCAS, qui leur a été envoyée le 20 avril 2023, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 20 avril 2023				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
1. Philippe BUISSON - Président			X	Sandy CHAUVEAU
<b>Membres élus</b>				
2. Sandy CHAUVEAU – Vice-Présidente	X			
3. Bénédicte GUICHON	X			
4. Esther SCHREIBER	X			
5. Karine BERRUEL			X	Esther SCHREIBER
6. Marie-Noëlle LAVIE	X			
7. Marie-Antoinette DALLAIS		X		
<b>Membres nommés</b>				
8. Monique VILLA – UDAF	X			
9. Maryse ZELI – APF	X			
10. Josiane GABARROS – APEI	X			
11. Michèle LACOSTE – LE LIEN			X	Monique VILLA
12. Béatrice RATOUIN – PFP	X			
13. Liliane ESCUREDO – Club La Bienvenue	X			
SOUS-TOTAL	9	1	3	
<b>Total présents, représentés ou ayant donné pouvoir :</b>				12

**Assistaient à la séance :**

M David BARREAU, Directeur du CCAS de Libourne  
 Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne  
 Mme Marie-France LAFAGE Responsable Pôle Moyen du CCAS de Libourne  
 Mme Sylvia BROUSSE, Assistante administrative

**2023-04-06 2SSIAD PA ESA : Vote du compte administratif 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et suivants et L.212-31,

Vu les articles L.232-11 et suivants du Code des juridictions financières,

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir – non-participation du Président)

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à adopter les résultats 2022 présentés par section et par groupe pour le budget annexe SSIAD PA ESA (Personnes Agées) :

**Section de fonctionnement**

LES DEPENSES			
GROUPE	OBJET	BP + DM 2022	CA 2022
1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	37 495.80	23 962.55
2	Dépenses afférentes au personnel	1 232 904.76	1 203 963.00
3	Dépenses afférentes à la structure	51 766.44	39 969.24
<b>TOTAL</b>		<b>1 322 167.00</b>	<b>1 267 894.79</b>

LES RECETTES			
GROUPE	OBJET	BP + DM 2022	CA 2022
1	Produits de la tarification	1 240 094.00	1 310 523.00
2	Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00	3 619.02
3	Produits financiers et non encaissables	0.00	5 212.95
002	Résultat d'exploitation reporté	82 073.00	/
<b>TOTAL</b>		<b>1 322 167.00</b>	<b>1 319 354.97</b>

Résultat de l'exercice : 51 460.18 €

Excédent N-1 reporté : 82 073.00 €

Résultat de clôture : 133 533.18 €

**Section d'investissement**

LES DEPENSES			
	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	64 391.49	49 176.72
<b>TOTAL</b>		<b>64 391.49</b>	<b>49 176.72</b>

LES RECETTES			
	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
001	Résultat d'investissement reporté	59 391.49	/
13	Subventions d'investissement	0.00	8 000.00
28	Amortissements des immobilisations	5 000.00	4 915.37
<b>TOTAL</b>		<b>64 391.49</b>	<b>12 915.37</b>

Résultat de l'exercice : - 36 261.35 €  
Excédent N-1 : 59 391.49 €  
**Résultat de clôture : 23 130.14 €**  
**Restes à réaliser**  
Dépenses : 0.00 €

Envoyé en préfecture le 03/05/2023  
Reçu en préfecture le 03/05/2023  
Publié le  
ID : 033-263302408-20230426-2023\_04\_06\_2-DE

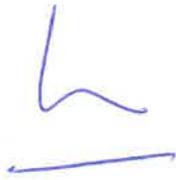


Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Vice-Présidente  
Sandy CHAUVEAU



Pour expédition conforme

Pour le Président  
Par délégalion  
Sandy CHAUVEAU  
Vice-Présidente du CCAS



